

**BUREAU DU PARC**  
**Réunion du 19 mars 2019**  
**à la Maison du Parc - Saint Côme du Mont**  
**CARENTAN-LES-MARAIS**

*Relevé de décisions*

***Extrait de délibération***

**B 2019/05 Finances locales : Divers : Convention apiculteur**

***Affiché le 11 avril 2019***

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 19 mars 2019 à la Maison du Parc - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2019.

**Étaient présents :**

Avec voix délibérative

Pierre **AUBRIL**, Stéphan **BARRAULT**, Michel **FAUVEL**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**

**Étaient excusés :**

Caroline **AMIEL**, Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Maryse **LE GOFF**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**

**Étaient également présents** (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Eric **DUJARDIN**, Joëlle **RIMBERT**, Agnès **ORANGE**, Fabienne **COLLINEAU**

Le Parc a prévu d'installer deux ruches dans un enclos derrière le jardin avec des essaims d'abeille noire.

Les élus du Bureau souhaitent que le Parc prenne contact avec le Syndicat "La Manche Apicole" qui œuvre pour le maintien et le développement de l'apiculture dans le Manche et participe à diverses manifestations locales pour faire connaître les produits de la ruche et former des apiculteurs par le biais de ses ruchers-écoles. Les élus souhaitent avoir des informations plus précises sur les modalités de recrutement de l'apiculteur.

### **Précisions**

En 2018, nous souhaitions accueillir des abeilles domestiques dans le jardin pédagogique de la Maison du Parc.

Notre motivation était :

- de poursuivre notre travail de sensibilisation sur le rôle des insectes pollinisateurs auprès du public et des scolaires
- de participer à la préservation de l'abeille noire, espèce locale, faisant partie des espèces que la Région souhaite soutenir
- de monter un partenariat avec une association.

Il s'agissait pour nous de travailler préférentiellement avec des modèles de ruches « Warré » et pourquoi pas "vitré" pour des animations....et former 1 ou 2 agent(s) du Parc progressivement

Nous avons pris contact en juin 2018 avec Mme Berthou de l'association "abeille noire de la Manche" pour envisager un partenariat avec des questions pour la mise à disposition de deux essaims et un accompagnement du projet avec un membre référent de l'association.

Fin septembre, l'abeille noire de la Manche nous a informé " qu'elle recentrait ses ruchers sur les sites déjà définis dans le département pour des raisons de mortalité et de difficulté de suivi et qu'elle ne se positionnait pas sur de nouveau site pour l'instant..."

Suite à cette réponse, nous avons eu l'occasion de rencontrer quelques jours plus tard, un apiculteur du territoire, Mr Lot qui souhaitait vendre du miel à la Maison du Parc.

Il démarrait un projet d'apiculture sur le territoire du Parc avec des abeilles noires et des modèles de ruches "Warré".

Cet apiculteur, connaissait également le site pour être venu plusieurs fois en visite et travaillant à moins de 5 minutes de notre structure.

Nous avons discuté de son projet personnel et lui avons proposé la mise en place de deux ruches sur le site de la Maison du Parc, ce qu'il a accepté.

***Délibération : Afin de proposer des animations sur ce thème et de montrer son attachement à cette race d'abeille soutenue par la Région, le Bureau du Parc, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention avec Mr Lot apiculteur du Mesnil Vénéron qui mettra à disposition les ruches avec leurs essaims et participera à trois animations en 2019.***

***Le miel de l'apiculteur sera vendu à la boutique.***

***Pour extrait certifié conforme,***

***Transmis en Préfecture le 11 avril 2019***

**Le Président du Parc  
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS

DU COTENTIN ET DU MANSIN

3 Village

Saint-Côme-du-Mont

50500 CARENTAN

Tel. 02 33 71 61 90 -

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20190426-DELIB\_B2019\_05-  
DE  
Date de télétransmission : 26/04/2019  
Date de réception préfecture : 26/04/2019